

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 15 janvier à 18 h 07, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRÉRY, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard VALKRE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Imann, EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Monique DINET à Christian RAYOT et Christian GAILLARD à Jean LOCATELLI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 05 janvier 2026	Le 08 janvier 2026	En exercice	50
		Présents	27
		Votants	30

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Pierre VALLAT est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-01-01 - Budget général-Décision Modificative n°4- Régularisation décision n°02/2025
Rapporteur : Daniel FRÉRY

*Vu la délibération n°2025-03-02 D du 10/04/2025 relative au vote du BP 2025 du Budget général,
Vu la Délibération n°2024-03-22 du conseil communautaire en date du 11 avril 2024 autorisant le
Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des
crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et en
investissement,
Vu la décision du Président n°02/2025 relative à la « Fongibilité des crédits – M 57 —Budget Général
- décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre en section de
fonctionnement »*

Par courrier reçu en date du 31/12/2025, la Préfecture nous sollicite afin de faire adopter par
l'assemblée délibérante les mouvements de crédits pris par décision du président n°02/2025 par une
délibération de décision modificative budgétaire.

Il s'agissait d'ajuster les crédits au chapitre 011 selon les virements de crédits suivants :

Budget	Section	Sens	Chapitre	Article	Montant
60000	Fonctionnement	Dépense	65	65736212	-10 000,00 €
60000	Fonctionnement	Dépense	68	6817	-6 000,00 €
60000	Fonctionnement	Dépense	011	6188	+16 000,00 €

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°4 2025
Code INSEE	Budget Général (60000)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

régularisation décision fongibilité crédits

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8188-020 : Autres frais divers	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65736212-020 : Subv. de fonct. aux BA et régies admin. dotés perso morale	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817-020 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	16 000,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la Décision modificative n°4 du Budget Général selon le tableau ci-dessus.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

Le Président,
Le Président
Christian RAYOT

Le Président,
Le Président
Christian RAYOT

LUNDI 19 JAN. 2026

